

QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL DU PUBLIC ENTRE LA DERNIÈRE SÉANCE
DE LA PREMIÈRE PARTIE D'AUDIENCE PUBLIQUE TENUE LE 21 OCTOBRE
ET LE LUNDI 26 OCTOBRE 16 H

Projet de parc éolien Mont Sainte-Marguerite à Saint-Sylvestre, Saint-Séverin
et Sacré-Cœur-de-Jésus

M. Camille David, maire Saint-Jacques-de-Leeds

1) Les gens de Saint-Jacques-de-Leeds et de Saint-Pierre-de-Broughton se retrouvent bel et bien dans une vallée, pris en sandwich entre deux parcs éoliens d'envergure, émettant des radiations sonores audibles, de basses fréquences et d'infrasons à partir d'éoliennes placées sur les crêtes montagneuses se faisant face. Un groupe est composé d'éoliennes de 2.3 mw et l'autre à venir beaucoup puissantes à 3.2mw. On sait pertinemment que les radiations sonores de basses fréquences et d'infrasons voyagent sans restrictions de fréquences jusqu'à 10 km à la ronde. **La question est celle-ci: Est-ce que les promoteurs, les municipalités participantes aussi bien que les ministères concernés vont sérieusement étudier les effets que cette situation va engendrer sur le plan santé et bien-être sur les populations prises en sandwich ?**

2) En secondaire à la question qui précèdent: Les études scientifiques internationales convergent de plus en plus vers une démonstration concluante tant qu'aux effets négatifs des basses fréquences et infrasons sur la santé des populations riveraines aux parcs éoliens aussi bien qu'à la santé des populations animales. **Pourquoi le gouvernement et Hydro Québec n'envisagent-ils pas de situer ces technologies dans des zones où les effets sur les humains et les animaux seraient au minimum ?** Ce n'est certainement pas l'espace qui manque au Québec et la question de coûts de transport de l'énergie produite ne fait tout simplement pas le poids face aux dépenses qu'engendreront les effets négatifs sur la santé qui eux, deviennent de plus en plus probants et feront tout probablement l'objet de poursuites dans plusieurs pays si ce n'est déjà fait.

3) **Est-ce que des études de sous-sol ont été conduites afin d'identifier les possible fractures sur lesquelles pourraient se retrouver ces éoliennes de grandes envergures ? Si oui, pourriez-vous nous en produire les documents démonstratifs ?**

4) **Quelles mesures entend-on mettre en place pour pallier aux effets stroboscopiques générés par les lumières de localisation de ces éoliennes ?**

5) Un citoyen riverain de Saint-Jacques-de-Leeds a posé une question, importante pour beaucoup de nos acériculteurs lors de la première partie de ce BAPE. Tous nos acériculteurs savent fort bien que la qualité et surtout la quantité de production de sirop d'érable est nettement dépendante de la capacité de ceux-ci d'identifier les fuites qui se présentent sur leurs réseaux de tubulures. La capacité d'identifier requiert une oreille très attentive afin de distinguer tout sifflement aussi doux soit-il. La présence d'éoliennes dans l'environnement de part les radiations sonores produites mettra à coup sûr en péril cette capacité de faire, diminuera sensiblement la capacité de production et par voie de conséquences les revenus. **Qu'entendent faire les promoteurs, municipalités et ministères à ce propos afin de pallier à cette conséquence majeure sur le plan de la survie de nos érablières riveraines et ses propriétaires ?**

André Lachance pour :
Léo-Paul Lachance et Réjeanne Lachance
Propriétaires de Ferme Léo-Paul Lachance senc

Question 1 :

Pour votre information, nous sommes les propriétaires d'une ferme en activité qui loue ses terrains pour de l'élevage de bovins et qui exploite une érablière (une des rares terres encore active dans le rang Ste-Marguerite, Saint-Séverin). Nous louons la partie exploitable de la ferme et les bâtiments. Une quarantaine de bovins y trouve leurs nourritures et sont hébergés à l'année.

Or, les animaux iront paître à quelques centaines de mètres (entre 100 et 200 m.) de l'éolienne la plus près. De plus, nous avons deux résidences, sises au 1000 et 1010 Rang Sainte-Marguerite, - dont une occupée à l'année et la seconde le sera prochainement – qui sont situées approximativement à moins de un (1) kilomètre d'une éolienne.

Lors de l'audience du 20 et 21 octobre dernier, plusieurs personnes ont pris la parole pour manifester leurs craintes concernant le bruit, les vibrations, les ultrasons, etc... et pour questionner les impacts sur la santé publique. Ainsi, comme nous serons véritablement parmi les personnes les plus touchées, pouvons-nous connaître exactement à quels risques nous serons exposés ? De plus, quels sont les risques et impacts prévisibles actuellement et dans le futur et quelle assurance pouvons-nous obtenir que le fait d'habiter à si courte distance d'une éolienne n'aura pas d'effets néfastes sur notre santé et celle de mes fils et leur famille qui reviendront sur la ferme dans les années à venir, comme ce fût le cas depuis plusieurs générations ?

Question 2 :

De plus, nous sommes inquiets à l'effet que les travaux qui auront cours sur les terres adjacentes à la nôtre pourraient avoir comme impact sur nos activités acéricoles. En effet, nous croyons que la disparition possibles des milieux humides avoisinants et la redirection des eaux de ces terres entraînent le déversement d'une grande quantité d'eau qui pourrait entraîner l'inondation et l'érosion d'une partie de l'érablière. Si c'est le cas, cette pratique pourrait entraîner le péricléissement des arbres et nous causer des préjudices importants.

Quelles sont les travaux prévus, s'il y en a, pour éliminer les impacts et nous permettre de conserver l'intégralité des terrains ?